

PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 12 décembre 2023, à 19 h 30,
à la salle du conseil de l'édifice municipal Nancy Lainey-Thériault

Présents : Denis Landry, maire
Luc Robichaud, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale
Cathy Paulin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière

Absents : Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6
Jessica Thériault, greffière adjointe

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour avec l'ajout de deux items, soient 8.8 Planification stratégique, ainsi que 8.9 Modification du plan municipal et de l'arrêté de zonage de Paquetville pour le dossier de Chantal Mainville. Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Luc Robichaud, que l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout des items 8.8 et 8.9. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-12-174

Page 1 sur 5

5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 novembre 2023

La conseillère Cathy Paulin fait la lecture du procès-verbal. Il est mentionné d'ajouter monsieur Ghislain Comeau dans la liste de présence. Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Albert Lagacé, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 novembre 2023 soit adopté avec la modification mentionnée. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-12-175

6. Affaires découlant du procès-verbal

Le rapport est annexé au procès-verbal.

7. Correspondance

Aucune question, ni commentaire.

8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux

8.1. Rapport du service d'incendie et du projet pilote

La directrice générale présente le rapport du service d'incendie et du projet pilote. Le rapport est annexé au procès-verbal.

8.2. Exemption au service d'égouts sanitaires – St-Isidore

CONSIDÉRANT QUE le service d'égouts sanitaires est disponible dans le secteur du 3939 boulevard des Fondateurs à St-Isidore, mais que la connexion identifiée pour cette adresse, sur le lot NID 20225801, est située sur le lot adjacent NID 20224176;

CONSIDÉRANT QU'IL n'existe donc pas de connexion sur le terrain NID 20225801 pour que le propriétaire puisse connecter sa propriété au système;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que la propriété située au 3939 boulevard des Fondateurs soit exemptée des redevances d'usage relatifs au service d'égouts sanitaires pour une période de cinq ans et que les frais payés par le propriétaire, soit 2 200 \$, lui soient remboursés. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-12-176

8.3. Trajet 2024 pour les VTT

CONSIDÉRANT QUE le Club VTT Nord-Est utilise une portion du boulevard des Fondateurs, secteur Bois-Hébert, ainsi que le chemin Brideau pour rejoindre les trajets vers Tracadie;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, que le conseil municipal autorise le Club VTT Nord-Est à utiliser la portion du boulevard des Fondateurs entre le chemin Bois-Hébert et le chemin Brideau, ainsi que le chemin Brideau, pour la saison 2024, à condition que la signalisation VTT

soit correctement installée et que les utilisateurs respectent les règlements routiers et le secteur résidentiel. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-12-177

CONSIDÉRANT QUE le Club VTT la Rivière a déposé une demande pour utiliser une portion de la rue du Parc pour rejoindre le secteur commercial de Paquetville (essence, Tim Hortons, etc.), ainsi que la rue des Champs;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que le conseil municipal autorise le Club VTT la Rivière à utiliser la portion de la rue du Parc, entre le Tim Hortons et la rue des Champs, ainsi que la rue des Champs, et une portion du chemin Paquetville à Petit-Paquetville, pour la saison 2024, à condition que la signalisation VTT soit correctement installée et que les utilisateurs respectent les règlements routiers et le secteur résidentiel. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-12-178

8.4. Financement 2023 du FDCC

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 176 849 \$ a été attribué par le Fonds de développement des communautés du Canada à la Municipalité des Hautes-Terres en tant qu'allocation 2023 pour les secteurs non constitués en municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces fonds doivent être utilisés pour des projets d'infrastructures;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que la Municipalité des Hautes-Terres attribue ce montant pour améliorer des infrastructures communautaires sportives dont la patinoire extérieure de Notre-Dame-des-Érables, la patinoire extérieure de Duguayville, un terrain multisports avec les terrains de pickleball à Paquetville et l'agrandissement de la caserne de St-Sauveur. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-12-179

8.5. États des finances

Le rapport est annexé au procès-verbal.

8.6. Choix du vérificateur comptable

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres par invitation a eu lieu et que deux firmes comptables ont soumis un prix pour effectuer la vérification comptable de la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que l'on accepte l'offre de la firme EPR Robichaud, pour un montant de 17 000 \$ pour les états financiers 2023.

Résolution no 2023-12-180

8.7. Déforestation et bleuetières

CONSIDÉRANT QUE la sources des trois rivières de Pokemouche, Caraquet et Tracadie se trouve dans la Municipalité des Hautes-Terres;

CONSIDÉRANT QUE la protection de l'environnement et des cours d'eau est une priorité importante identifiée par les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'une déforestation et l'opération de bleuetières sont deux aspects importants dans le territoire entier de la municipalité, là ou prend source ces trois rivières;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, que l'on envoie une lettre au ministre des Ressources Naturelles, à celui du ministère de l'Environnement et des gouvernements locaux ainsi qu'au ministère de l'Agriculture, avec une copie aux députés provinciaux, pour soulever les préoccupations du conseil et demander quelles actions sont entreprises par le gouvernement provincial pour protéger ces sources importantes pour l'ensemble de la Péninsule acadienne. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-12-181

8.8. Planification stratégique

La directrice générale présente la planification stratégique. Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Albert Lagacé, que l'on adopte la planification stratégique telle que présenté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-12-182

8.9. Modification du plan municipal et de l'arrêté de zonage de Paquetville pour le dossier Chantal Mainville

Résolution du conseil concernant la modification de l'arrêté adoptant le plan municipal de Paquetville

Sujet : Modification au plan municipal – 1890, rue Bellechasse

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a l'intention de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal suite à une demande présentée par Chantal Mainville pour permettre l'aménagement d'une garderie commerciale sur le lot situé au 1890, rue Bellechasse et portant le numéro d'identification 20516639.

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE soit rédigé en conséquence un arrêté modifiant le plan municipal tel que recommandé par le CRP.

ET QU'IL SOIT RÉSOLU QU'un arrêté soit rédigé à cet effet et, ladite modification soit présentée au public le mardi 23 janvier 2024 en la salle du Conseil de l'édifice Nancy Lainey-Thériault, situé à Paquetville N.-B., à 19 h 30; que la greffière se charge, au nom et pour le compte du Conseil de donner l'avis public prescrit à l'article 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions au plan proposé pourront être présentées au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau de la greffière. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-12-183

9. Demandes de renseignements et annonces des membres du Conseil

Le conseiller Danny Comeau demande des nouvelles des tours de télécommunications ainsi qu'à propos des lettres qui avaient été envoyées aux compagnies de télécommunication. Le conseiller Luc Robichaud fait un rapport de sa visite au souper de Noël du CAIENA et mentionne que Mme Évangeline Savoie de Rang-St-Georges a célébré son 101^e anniversaire de naissance en septembre dernier et demande si c'est elle la doyenne de la municipalité.

10. Présentations et interventions du public

Plusieurs personnes félicitent le conseil pour leur prise de décisions relativement à la protection des sources d'eau.

11. Ajournement

Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 21 h 37.



Denis Landry
Maire





Vanessa Haché Breau
Directrice générale/Greffière



AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 novembre 2023

- **Item 9.3. Budget 2024**
Les budgets de fonctionnement et des égouts sanitaires ont été approuvés par la province.
- **Item 9.4. Emprunt pour camion de pompier et équipement des travaux publics**
Les avis paraîtront dans les prochaines semaines et la commission des emprunts entendra notre requête le 8 janvier prochain.
- **Item 9.8. Aménagement sans permis au 3556, route 340, Notre-Dame-des-Érables**
La résolution du conseil a été partagée avec la CSRPA qui s'occupe des prochaines démarches.

... 2

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@municipalitedeshautesterres.ca

Mise à jour financière Hautes-Terres 2023

REVENUS (Fond généraux)	BUDGET 2023	JAN - NOV	% à date	% catégorie
Taxes foncières	3 891 228,00 \$	3 545 320,00 \$	91%	88%
Péréquation	194 352,00 \$	178 146,00 \$	92%	4%
Pour service d'incendie	1 473,00 \$	6 256,00 \$	425%	0%
Entretiens des chemins et rue	128 307,00 \$	117 095,00 \$	91%	3%
Loyer NLT	110 000,00 \$	50 028,00 \$	45%	1%
Revenus services récréatifs	23 000,00 \$		0%	0%
Ventes et permis	50 300,00 \$	24 368,00 \$	48%	1%
Transfert sans condition	45 000,00 \$		0%	0%
Autres revenus	1 400,00 \$	30 758,00 \$	2197%	1%
Réclamations des frais pour la transition	- \$	85 410,00 \$		2%
Excédents des exercices précédents	63 269,00 \$	- \$	0%	0%
TOTAL	4 508 329,00 \$	4 037 381,00 \$	90%	100%

DÉPENSES - (Fond généraux)	BUDGET 2023	JAN - NOV	% à date	% par catégorie
Service d'administration	769 718,00 \$	802 123,00 \$	104%	19%
Service de protection	1 522 323,00 \$	1 105 003,00 \$	73%	27%
Service de transport	826 337,00 \$	871 589,00 \$	105%	21%
Hygiène du Milieu	477 935,00 \$	432 827,00 \$	91%	10%
Urbanisme et aménagement	358 461,00 \$	263 738,00 \$	74%	6%
Service récréatifs et culturel	197 365,00 \$	167 117,00 \$	85%	4%
Service Financiers	356 190,00 \$	286 190,00 \$	80%	7%
Dépenses liées à la transition		115 527,00 \$		
Dépenses non catégorisées *	- \$	107 089,00 \$		3%
TOTAL	4 508 329,00 \$	4 151 203,00 \$	92%	97%

* Certaines dépenses sont en attente de catégorisation, don certains frais de transition.

** Les revenus de la FDCC sont versés en juillet, ainsi qu'à la fin de l'année. Les dépenses ont lieu en cours d'année.

Mise à jour financière Hautes-Terres 2023

REVENUS (égouts)	BUDGET 2023	JAN - NOV	% à date	% catégorie
Ventes de Services	196 000,00 \$	158 706,00 \$	81%	59%
Résidences	35 121,00 \$	51 420,00 \$	146%	19%
Commerces	1 600,00 \$	- \$	0%	0%
Industries	36 300,00 \$	38 620,00 \$	106%	14%
Institutions	- \$	- \$		0%
Revenus d'intérêts	- \$	9 205,00 \$		3%
Autres revenus	- \$	1 932,00 \$		1%
Frais de façade	- \$	10 000,00 \$		4%
Autres revenus	- \$	- \$		
TOTAL	269 021,00 \$	269 883,00 \$	100%	100%
DÉPENSES - (égouts)	BUDGET 2023	JAN - NOV	% à date	% par catégorie
Admin - Frais généraux	43 000,00 \$	35 600,00 \$	83%	15%
Raccordement	4 000,00 \$	59 096,00 \$	1477%	25%
Stations de levages	4 950,00 \$	33 850,00 \$	684%	14%
Épuration	67 934,00 \$	24 301,00 \$	36%	10%
Facturation	47 000,00 \$	39 539,00 \$	84%	17%
Service Financiers	76 613,00 \$	20 235,00 \$	26%	9%
Non catégorisé	- \$	24 328,00 \$		10%
TOTAL	243 497,00 \$	236 949,00 \$	97%	100%